Accès à l’eau potable pour tous en Charente-Maritime

Eau 17 s'engage pour l'accès à l'eau potable de tous les habitants dans ses territoires, conformément à la directive européenne 2020/2184. Que vous viviez en zone rurale, urbaine ou littorale, des solutions existent.

L’accès équitable à l’eau potable

La Directive Européenne est traduite dans la loi française par Ordonnance et par Décret
(cliquez ici pour consulter l’Ordonnance - cliquez ici pour consulter le Décret | ouverture dans une nouvelle fenêtre).

Cette transcription apporte une nouvelle responsabilité aux communes, aux intercommunalités ainsi qu'à Eau 17, pour les territoires qui ont délégué leur compétence eau potable au syndicat.

Chaque habitant doit disposer d'un volume d'eau potable minimal de 50 à 100 litres par jour, pour son lieu de vie principal.
L'objectif est de permettre à chacun de satisfaire les besoins quotidiens vitaux (boisson, préparation / cuisson des aliments, hygiène).

Pour y parvenir, plusieurs possibilités peuvent être envisagées :

le raccordement à un réseau d'eau public ;
l'usage d'une ressource privée alternative (puits, forage) ;
l'utilisation de points de distribution publics d'eau potable, à proximité de l’habitation principale.

Eau 17 s'engage à :

Accompagner les usagers

Assurer la qualité de l'eau distribuée

Qui est concerné ?

Les personnes dont l’habitation principale est isolée :

- non raccordée au réseau d'eau public ;
- non raccordée au réseau d'eau public mais qui dispose d'une ressource alternative (un puits ou un forage).

Les personnes raccordées au réseau d'eau public qui rencontrent des difficultés pour payer la facture d’eau de leur habitation principale.

Les personnes tributaires d’un habitat informel (squat, bidonville...) et les populations vulnérables ou marginalisées sont également concernées par le droit d’accès à l’eau. Elles peuvent être soutenues par des acteurs locaux, publics ou associatifs, dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Eau 17 peut accompagner les communes concernées pour répondre aux enjeux d’accès à l’eau dans ces situations.

Solutions possibles selon votre situation

Vous n'êtes pas branché au réseau d'eau public ?

Le syndicat œuvre pour que le réseau public de canalisations d’eau potable réponde aux défis du territoire. Cependant, il se peut que votre logement soit éloigné de ce réseau. Si vous souhaitez signaler votre situation ou si vous avez des questions, contactez-nous pour connaître les solutions envisageables : secretariat@eau17.fr (Courriel).

Si votre domicile est situé à moins de 25 mètres d'une canalisation existante, Eau 17 prend en charge les frais de raccordement au réseau d'eau potable. Au-delà, nous étudions chaque situation au cas par cas, notamment en fonction des contraintes sanitaires.

Vous n'êtes pas branché au réseau d'eau public et le raccordement n'est pas possible ou n'est pas envisagé ?

Si vous possédez un puits ou un forage, il est important d'en vérifier sa qualité régulièrement. Pour vous assurer de la qualité de votre eau avant de la consommer, vous pouvez consulter les différentes préconisations sur le site de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (cliquez ici pour consulter les préconisations - ouverture dans une nouvelle fenêtre).

> *Si votre ressource en eau n'est pas suffisante pour obtenir 50 à 100 litres d'eau par jour, des possibilités peuvent exister pour s'approvisionner sur des points d'eau publics. Pour en savoir plus, contactez Eau 17 à l'adresse secretariat@eau17.fr (Courriel) ou au 05 46 92 72 72.*

Vous êtes raccordé au réseau d'eau potable et vous rencontrez des difficultés financières : des aides existent

Si vous rencontrez des difficultés pour payer votre facture d'eau, des professionnels sont à votre écoute pour vous aider à trouver des solutions adaptées à votre situation :

Votre exploitant

Cliquez ici pour trouver votre exploitant (ouverture dans une nouvelle fenêtre)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – Agences de proximité dans le département

Principal dispositif d'aide porté par le Département de la Charente-Maritime, le FSL peut vous aider à payer vos factures d'eau si vous rencontrez des difficultés financières. Vous pouvez contacter l'agence la plus proche de votre domicile pour en savoir plus :

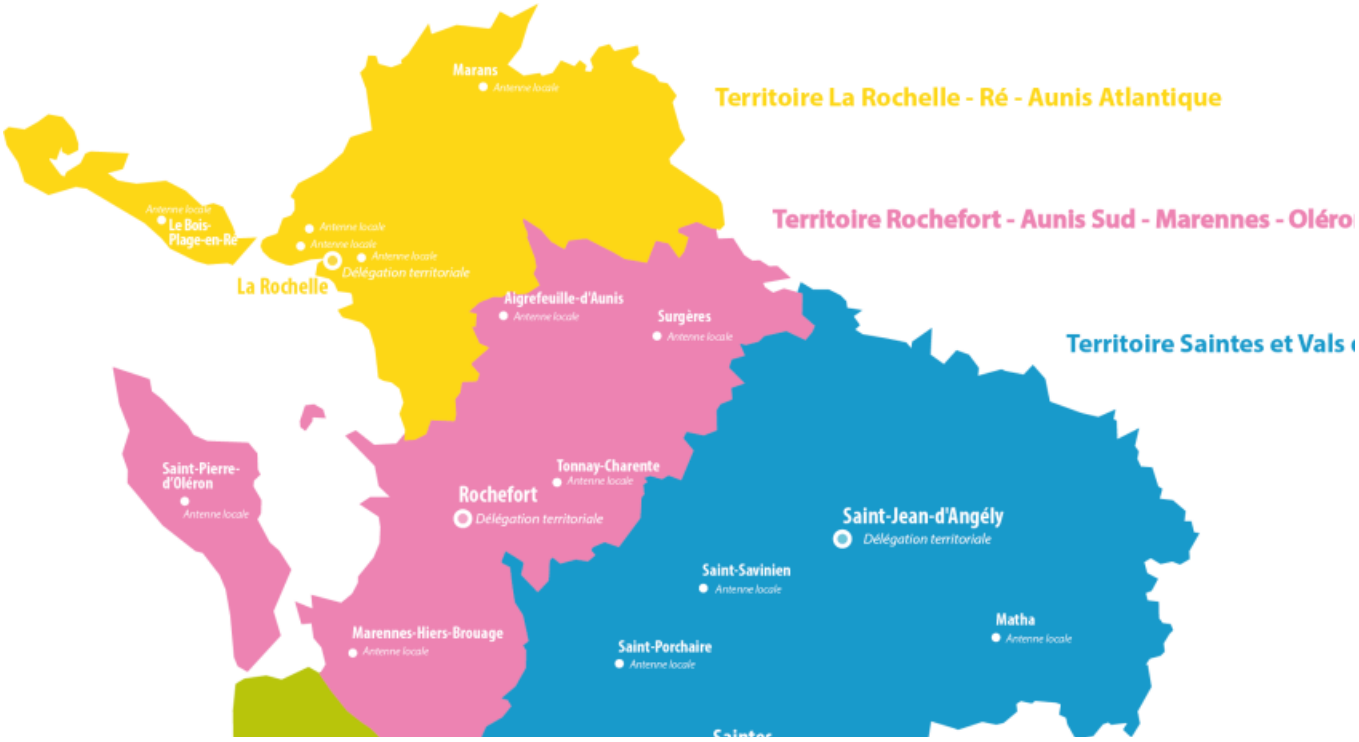

Trouver une agence

Territoire La Rochelle - Ré - Aunis Atlantique

Délégation territoriale - La Rochelle
49 Avenue Aristide Briand - CS60003 | 17076 La Rochelle
05 17 83 43 17
Courriel

Antenne locale - Île de Ré
5 rue de la Blanche | 17580 Le Bois-Plage-en-Ré

Antennes locales - La Rochelle
2 square de la Passerelle | 17000 La Rochelle
Place de l'Ile de France | 17000 La Rochelle
32 rue du 14 juillet | 17000 La Rochelle

Antenne locale - Marans
35 avenue du Général de Gaulle | 17230 Marans

Territoire Rochefort - Aunis Sud - Marennes - Oléron

Délégation territoriale - Rochefort
3 Ter rue des broussailles | 17300 Rochefort
05 46 87 27 57
Courriel

Antenne locale - Aigrefeuille-d'Aunis
8 avenue des Marronniers | 17290 Aigrefeuille-d'Aunis

Antenne locale - Île d'Oléron
8 route des allées | 17310 Saint-Pierre-d'Oléron

8 route des allées | 17310 Saint-Pierre-d'Oleron

Antenne locale - Marennes-Hiers-Brouage
10 rue Fraisneau | 17320 Marennes-Hiers-Brouage

Antennes locales - Surgères
1 Place Georges Brassens | 17700 Surgères

Antenne locale - Tonnay-Charente
Maison de la Petite Enfance | 17430 Tonnay-Charente

Territoire Saintes et Vals de Saintonge

Délégation territoriale - Site de Saint-Jean-d'Angély
8 rue Louis Audouin-Dubreuil | 17400 Saint-Jean-d'Angély
05 46 32 11 56
Courriel

Délégation territoriale - Site de Saintes
37 Rue de l'Alma - CS 80307 |17107 Saintes
05 46 92 38 38
Courriel

Antenne locale - Gémozac
17 rue Maréchal Foch | 17260 Gémozac

Antenne locale - Matha
Place du Docteur Pouget | 17160 Matha

Antenne locale - Saint-Porchaire
23 rue du Collège | 17250 Saint-Porchaire

Antenne locale - Saint-Savinien
2 B rue du Souvenir | 17350 Saint-Savinien

Territoire Royan Atlantique - Haute Saintonge

Délégation territoriale - Site de Jonzac
Résidence Philippe - Bâtiment C | Route de Mosnac - CS 50088 | 17503 Jonzac
05 46 48 17 99
Courriel

Délégation territoriale - Site de Royan
55 Boulevard Franck Lamy | 17025 Royan
05 46 06 48 48
Courriel

Antenne locale - Montendre
Avenue de Royan | 17130 Montendre

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Si votre commune dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale, il pourra vous orienter vers les aides appropriées.

EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex

05 46 92 72 72